

AGREMENTS DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréeer les sociétés de gestion suivantes :

DIDO CAPITAL PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Access Building – rue des Iles Canaries – Les Berges du Lac II – 1053 Tunis,
Capital social : 250 000 dinars divisé en 25 000 actions de 10 dinars chacune.